



Langues officielles vs Langues nationales : La confrontation de deux visions du Canada

Alexandre Cédric Doucet

Président, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB)

« Qu'y a-t-il dans un nom ? Ce que nous appelons une rose embaumerait autant sous un autre nom. »

“What’s in a name? That which we call a rose, by any other name would smell as sweet”

Plusieurs d’entre vous reconnaîtront sans doute ce célèbre vers tiré de la langue de Shakespeare.

Dans cette réplique extraite de *Roméo et Juliette*, le Barde explore la relation entre le nom et l’essence des choses, soulignant très poétiquement que le nom importe moins que l’essence ; autrement dit, que ce n’est pas la forme, mais plutôt le fond qui détermine la qualité positive ou négative d’une chose, d’une personne, d’une idée, etc.

Ceci est également vrai des termes que nous employons dans la sphère politique. Si nous nous sommes dotés à travers le temps de concepts juridiques et sociaux comme la règle du droit, l’égalité des chances ou le bilinguisme officiel, il est utile de se rappeler que ces termes n’ont aucune valeur inhérente en tant que telle ; que ce sont les idéaux qui les soutiennent qui leur confèrent leur sens propre, leur valeur, leur raison d’exister en tant que mots.

D’ailleurs, les termes que nous utilisons dans nos discours politiques sont souvent l’incarnation verbale des relations de pouvoir qui agissent au sein de notre société. Et alors que la politique est principalement un exercice de communication et de persuasion, il est important de porter une attention particulière à la terminologie employée par nos élus, afin de

comprendre le sens profond des propos et de faire jaillir la lumière sur les idéologies qui les sous-tendent.

La SANB remarque une évolution intéressante dans les récents positionnements politiques du chef du Parti conservateur du Canada (PCC), l'honorable Erin O'Toole. Comme l'a souligné [Andrew Coyne](#) dans le Globe and Mail il y a quelques semaines, l'évolution dans la terminologie employée par le chef du Parti conservateur semble marquer une transformation idéologique, d'un pragmatisme conservateur conventionnel vers un populisme-nationalisme à saveur protectionniste. Ceci se manifeste, entre autres, par des positionnements et des slogans misant davantage sur des mesures « *Canada First* », ce qui représente une volte-face pour un chef de parti qui s'est fait élire sur une plateforme axée, entre autres, sur le libre-échange. Dans ce nouveau discours, M. O'Toole affirme : « Il nous faut des politiques publiques qui réaffirment les éléments centraux de la société — la famille, la communauté, et la nation. Il nous faut des politiques qui renforcent la solidarité, pas juste la richesse. »

D'ailleurs, on remarque également des échos de ce discours dans le vocabulaire employé par M. O'Toole et de son lieutenant des langues officielles, Alain Rayes, lorsqu'ils parlent de questions linguistiques. Bien que ce fait ait généré peu d'attention médiatique, on remarque un changement majeur dans la terminologie des conservateurs sur le sujet : plutôt que de parler de « langues *officielles* » comme le font les parlementaires canadiens depuis plus de 50 ans, ceux-ci parlent désormais de « langues *nationales* ». Alors que ces deux termes semblent prêter à équivoque, ce changement de vocabulaire est loin d'être banal, indiquant une volonté de se positionner aux antipodes idéologiques du premier ministre Trudeau sur des questions identitaires et linguistiques.

Donc, qu'y a-t-il dans un nom ? Ce que nous appelons les « langues officielles » embaumerait-il autant sous un autre nom ?

Langues officielles vs Langues nationales... De quoi parlons-nous vraiment ?

Le 28 octobre 2020, après une rencontre avec le commissaire aux langues officielles du Canada, Raymond Théberge, M. Erin O'Toole a [tweeté](#) : « La vitalité de nos deux langues

nationales est primordiale. [...] » La question que l'on peut se poser face à un tel choix de mots se décline ainsi : est-ce que l'usage de l'adjectif « nationales » (au lieu de l'habituel « officielles ») représente 1) simplement un choix de mots différents pour se distancier du discours du premier ministre Justin Trudeau, 2) un changement de cap idéologique par rapport au statut juridique du français et de l'anglais, 3) l'indication d'une vision binationale du Canada en rupture avec le multiculturalisme et la reconnaissance des peuples autochtones du Canada, ou 4) une simple extension de la reconnaissance de la nation québécoise au sein du Canada ? Ces quatre éléments de réponse ne sont peut-être pas incompatibles entre eux, ni même les seuls possibles. En revanche, ils ont des implications qui peuvent laisser entendre que M. O'Toole s'inspire d'une tradition différente que celle ayant infusé la politique canadienne des cinquante dernières années, ou qu'il propose un nouveau contrat social sur la question complexe des langues officielles.

Rappelons quelques faits. Dans [la Charte canadienne des droits et libertés](#) enchâssée dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, il est dit : « 16. (1) Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada ; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. » Ce statut est élargi ensuite à d'autres juridictions, notamment à la province du Nouveau-Brunswick. Le français et l'anglais deviennent ainsi les langues légales pour l'administration du pays, mais sans référence aux peuples qui, historiquement, les ont apportées sur le continent américain et les parlent encore. Ce sont plutôt les individus ou les personnes morales (sujets du droit), les institutions et les communautés (« là où le nombre le justifie »), qui bénéficient du bilinguisme officiel. L'élément ethnoculturel sous-jacent aux pratiques linguistiques est évacué de cette partie de la Charte, mais s'incarne plus loin dans le concept de multiculturalisme : « 27. Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens. » Cet objectif, voulu par le premier ministre de l'époque Pierre Trudeau, est donc un élément central dans une certaine vision du Canada comme État souverain. Un élément qui, contrairement au bilinguisme, rompt avec la binarité des « Français » et des « Anglais » de l'ancienne compétition impérialiste pour le contrôle des colonies.

Depuis la Commission Bouchard-Taylor (2008), le Québec est le creuset d'un concept opposé à celui de multiculturalisme : [l'interculturalisme](#). Mais le contentieux date de plus longtemps encore. C'est que le multiculturalisme, appareil théorique de cette « mosaïque » qu'est ou que serait le Canada, aurait comme visée d'éteindre les velléités du Québec d'obtenir un statut particulier au sein du pacte confédératif. L'enjeu est de taille : d'un côté, permettre à la langue française de s'épanouir d'un bout à l'autre du pays au même titre que l'anglais, bien qu'elle soit en situation minoritaire partout à l'extérieur de la province du Québec, et de l'autre, combattre la tentation de l'indépendance de la « Belle Province », cette tentation qui a engendré deux référendums et plusieurs crises constitutionnelles dans la foulée. Nier la spécificité du Québec pour mettre de l'avant la diversité intrinsèque du Canada et ainsi bâtir une société officiellement bilingue, mais très centralisée et « postnationale », tel sera le leitmotiv du Parti libéral dans le dernier tiers du 20^e et le début du 21^e siècle.

A contrario, le Parti conservateur tentera à quelques reprises, lorsqu'il sera au pouvoir, de réintégrer le Québec dans la constitution ou d'accorder un statut particulier à ce dernier, sans succès. Dernière en date, la reconnaissance de la nation québécoise par le premier ministre Stephen Harper en 2006 reste à ce jour une position officielle du parti que son nouveau chef, Erin O'Toole, a inscrit dans son programme lors de la course à l'investiture. D'ailleurs, le PCC promeut la décentralisation des pouvoirs (ou devrait le faire selon certains commentateurs). L'idée de reconnaître une nation québécoise, culturellement et linguistiquement distincte, au sein de la fédération d'anciennes colonies britanniques qu'est le Canada, peut s'articuler et se justifier dans une idéologie davantage motivée par les valeurs traditionnelles, où les notions d'identité, de nationalisme et de communauté joueraient de plus grands rôles que dans la vision libérale. Joe Clarke, ancien premier ministre conservateur, ne parlait-il pas du Canada en termes de « communauté de communautés » ?

La question se pose à nouveau : est-ce que la mention de « langues nationales » pour parler du français et de l'anglais indique une volonté d'O'Toole de s'éloigner de la rhétorique multiculturaliste libérale et de la vision « juridique » des langues officielles ? Ou est-ce que cela représente une forme de concession au nationalisme québécois, cette fois en élargissant l'idée de « nation » à celle de « langue nationale » ? Certains journalistes et commentateurs ont

souligné les prises de position d’Erin O’Toole et son cabinet fantôme en faveur d’une Loi 101 plus rigoureuse et des demandes (encore inconnues) du premier ministre québécois François Legault, sans oublier la nomination de son député québécois Alain Reyes au poste de critique officiel aux Langues officielles, au lieu de l’Acadien de la Nouvelle-Écosse Chris d’Entremont. Plusieurs indicateurs pointent dans la direction d’une interprétation de l’expression « langue nationale » comme étant d’abord et avant tout adressée aux Québécois, dans une perspective électoraliste. Mais d’autres faits tendent à relativiser cette réponse, et à brouiller les cartes. La notion de « langues nationales » semble impliquer une ouverture à considérer le Canada comme étant formée de deux nations aux langues distinctes. Ce qui soulève encore d’autres questions...

Lorsque le premier ministre Justin Trudeau affirme : « Nous allons toujours être là pour défendre la particularité de la langue française au Québec et partout au pays. Nous allons toujours être là pour défendre nos langues officielles, particulièrement ceux qui vivent des situations minoritaires. », il faut immédiatement rétorquer que la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, promise par le gouvernement, initiée par des présentations aux comités sénatorial et de la Chambre des communes, et mise en branle par une tournée de la ministre responsable, semble avoir été remise aux calendes grecques. D’ailleurs, le gouvernement ne parle plus de modernisation, mais de « renforcement » (tel que spécifié dans le discours du Trône). Entre les vœux pieux et la tentation d’aller chercher des votes au Québec, où donc se situe le chef conservateur face aux communautés franco-canadiennes et acadiennes ? Et est-ce qu’un mot comme « nationale », accolé à « langue », pourrait représenter un recul sur d’autres enjeux ou pour d’autres nations dont les langues ne sont pas officielles ?

La nation canadienne : idéal à viser ou fantasme colonial ?

Ce terme de « nationalisme » aura bien mauvaise presse en Europe à la suite des deux grandes guerres mondiales... La construction « postnationale » des institutions européennes et internationales (l’Union européenne, l’espace Schengen, l’ONU et ses déclinaisons, etc.), ainsi que la mondialisation des marchés et l’ouverture des frontières, aura graduellement engendré

une réaction de repli identitaire et de souverainisme des anciens États-nations européens. Crise migratoire, conflits régionaux, terrorisme international, mouvements séparatistes de minorités ethniques (voire « balkanisation » de régions entières), montée de l'extrême droite et du populisme : plusieurs facteurs très variés ramènent la question du nationalisme au premier plan de l'actualité politique, malgré ses connotations. La gauche au sens large, du libéralisme au communisme en passant par le socialisme et l'écologisme, répugnera longtemps à s'intéresser au sentiment d'appartenance identitaire que le nationalisme cristallise.

Dans le cas d'un État colonial (c'est-à-dire fondé par les populations d'origine européenne ayant colonisé des territoires habités depuis des millénaires par des peuples autochtones) comme le Canada et d'autres pays membres du Commonwealth, surtout ceux qui promeuvent intensément l'immigration durant leurs premiers siècles d'existence (comme les États-Unis), la notion de « nation » peut renvoyer à au moins trois réalités distinctes, quoique liées entre elles : 1. les Premières Nations du Canada et des États-Unis, 2. les nations européennes qui ont colonisé le « Nouveau Monde » et qui perpétuent une identité culturelle (comme les Acadiens, les Québécois, les Créoles de Louisiane et les Franco-canadiens, dont l'identité n'est pas réductible au seul usage arbitraire de la langue française, mais s'inscrit dans une histoire et une culture plongeant leurs racines dans l'impérialisme colonisateur de la France en Amérique), et 3. l'ensemble des citoyennes et des citoyens du pays en question, peu importe leur origine, leur langue ou leur culture d'appartenance. Par exemple, la « nation » canadienne renvoie aux différentes propositions de définir ce qu'ont en commun les habitants des anciennes colonies devenues provinces d'un ensemble fédéral, dont les liens avec l'ancien Empire britannique, quoique symboliques, sont bien visibles. Le Canada n'a pas rompu complètement les liens avec le Royaume-Uni, et s'est défini souvent [en opposition aux États-Unis](#) (par exemple, lorsque le gouvernement Harper a promu la guerre de 1812 au rang d'évènement historique majeur pour la formation du futur Canada).

Un des problèmes qui se posent, lorsqu'il est question de « nation » et de « nationalisme » au Canada, c'est que le mot existe dans les deux langues officielles, mais sans avoir exactement les mêmes connotations. En anglais, la première définition coïncide avec « État souverain » (un pays), tandis qu'en français, le mot renvoie plutôt à un groupe

ethnoculturel qui peut ou pas être politiquement organisé (les nations celtiques, la nation kurde, etc.). De plus, l'étymologie du mot qui renvoie à ce qui est « natif » et l'utilisation dans le cadre nord-américain pour parler de certains peuples autochtones (distincts des Inuits et des Métis) ne peut que créer des quiproquos fâcheux dans certaines situations. Surtout lorsque les peuples autochtones sont balayés du revers de la main en mettant de l'avant les seuls deux « peuples fondateurs » que seraient les Anglais et les Français. Or, ni le multiculturalisme, ni l'interculturalisme, ni le nationalisme eurodescendant ne prévoient de statut particulier aux identités, aux communautés et (surtout) aux langues autochtones dans le cadre canadien. Ce ne sont pas des langues officielles – une évidence qui fut renforcée lors de l'adoption de la *Loi sur les langues autochtones* en 2019. Le grand chef de l'Assemblée Perry Bellegarde soulignait le caractère impérialiste du fait de réduire le terme de « bilinguisme » aux deux seules langues française et anglaise.

Pourtant, dans la *Charte canadienne des droits et libertés* spécifie : « 22. Les articles 16 à 20 n'ont pas pour effet de porter atteinte aux droits et privilèges, antérieurs ou postérieurs à l'entrée en vigueur de la présente charte et découlant de la loi ou de la coutume, des langues autres que le français ou l'anglais. » En termes linguistiques, les langues autochtones du Canada ne sont pas (ou ne devraient pas être) affectées par la promulgation du bilinguisme anglais-français officiel. La Charte n'est pas, a priori, réductrice ou oppressive, mais inclusive. D'ailleurs, plus loin, toujours au sujet des peuples autochtones : « 25. Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne porte pas atteinte aux droits ou libertés — ancestraux, issus de traités ou autres — des peuples autochtones du Canada, notamment : a) aux droits ou libertés reconnus par la proclamation royale du 7 octobre 1763 ; b) aux droits ou libertés existants issus d'accords sur des revendications territoriales ou ceux susceptibles d'être ainsi acquis. »

Une vision des langues « nationales » du Canada, au lieu de langues « officielles », implique-t-elle une prise de position de M. Erin O'Toole envers les efforts de réparations et de réconciliation avec les peuples autochtones ? Cette façon de parler de « nation » dans un contexte linguistique a-t-elle ou aura-t-elle un impact sur les relations de « nation à nation » entre la Couronne canadienne et les peuples autochtones ? Bien que le statut du français soit le

même que l'anglais sur papier, dans les faits, sa position est démographiquement fragile, et minoritaire partout sauf au Québec (le statut de province bilingue du Nouveau-Brunswick permette de le rendre lui aussi distinct des autres provinces et territoires). Le recul de la langue française à Montréal fait craindre pour l'avenir au cœur même de la vallée du Saint-Laurent. Quant aux langues autochtones du Canada, l'absence de statut officiel au sens de la Loi sur les langues officielles du Canada ou de la Charte des droits et libertés, ainsi que des siècles de colonialisme qui s'est évertué à les faire disparaître, seuls les locuteurs de la langue française en situation démographique minoritaire peuvent comprendre l'urgence d'en assurer la transmission, la protection et la valorisation. D'ailleurs, certaines interprétations de la Loi constitutionnelle de 1982 semblent indiquer que le Canada aurait des obligations en vertu de l'article 35¹ envers les langues autochtones.

Conclusions

Pour encore paraphraser le Barde, « langues officielles » ou « langues nationales » : telle est la question.

En fin de compte, quelles conclusions devrions-nous tirer de cette évolution terminologique au PCC ? À titre de citoyens et de citoyennes, comment devrions-nous réagir à ce nouveau nationalisme linguistique dont l'opposition officielle fait maintenant la promotion ? S'agit-il d'un simple repositionnement destiné à distinguer de façon superficielle les conservateurs des libéraux sur des questions linguistiques, ou bien plutôt d'une remise en question fondamentale de notre façon de se concevoir en tant que Canadien et Canadienne ? Est-ce que parler de langues nationales plutôt que de langues officielles cherche implicitement à contester l'idéal du multiculturalisme au profit d'une vision davantage interculturelle du Canada ? Si oui, quels seraient les effets d'un tel changement sur l'identité canadienne et par extension l'unité nationale ?

Nous n'avons pas forcément la réponse à ces questions. Toutefois, il est important de souligner que le multiculturalisme est une institution dont la principale force est sa capacité de

¹ POLIQUIN, Gabriel (2013) 58:3 MCGILL LAW JOURNAL-REVUE DE DROIT DE MCGILL

rendre acceptable la diversité dans une société qui risquerait d'autrement tendre vers un idéal d'homogénéité, pour ne pas dire d'hégémonie, voire de suprématie. Bien qu'il faille admettre que le multiculturalisme puisse diluer notre sentiment d'appartenance nationale à plus grande échelle, ce qui peut contribuer à des moments de tension ou à des sentiments d'aliénation régionale, réaffirmer l'idéal de l'État-nation canadien en parlant de deux langues nationales et, par extension, de deux peuples fondateurs, risque d'en ébranler plusieurs.

Le nationalisme n'est pas positif ou négatif en soi : ce sont les connotations qu'on lui accorde qui peuvent être nocives ou bénéfiques pour la cohésion sociale. Il faut donc que la conception nationale vise certains idéaux rassembleurs. Pour la SANB, parler de langues nationales au Canada sans chercher à rectifier les torts historiques causés aux nations autochtones dans l'édification du Canada serait tout simplement une réaffirmation de notre passé colonial. Alors que nous sommes actuellement les témoins d'un réveil culturel et politique rarement vu chez les Premières nations, Inuits et Métis d'un bout à l'autre du pays, ne serait-il pas temps de chercher des idées novatrices pour assurer une plus grande vitalité et visibilité aux langues autochtones ? En tant que francophones, il est tout à fait légitime de s'inquiéter de l'état du français en Amérique, comme nous l'a récemment démontré l'affaire Lambropoulos. Toutefois, si nous visons réellement l'idéal de l'autodétermination des peuples et de la viabilité des langues minoritaires, il est clair que les langues parlées par les peuples autochtones au Canada méritent elles aussi une considération particulière.

D'ailleurs, qu'en serait-il d'autres peuples dont l'existence prédate la Confédération, notamment les Acadiens ? À travers les siècles, les Acadiennes et les Acadiens ont toujours démontré un grand désir d'autodétermination : que ce soit par l'adoption de symboles comme le drapeau, l'hymne et la devise lors des [Conventions nationales](#), ou par la création du [Congrès mondial acadien](#) en 1994. Il est incontestable que l'Acadie se conçoit comme une nation distincte à l'intérieur du Canada et de la Francophonie internationale.

Ces aspirations ont atteint une nouvelle légitimité pour plusieurs en 1968, lorsque Gilbert Finn, président du journal L'Évangéline, Dr Léon Richard, président de la Société nationale des Acadiens, Adélarde Savoie, recteur de l'Université de Moncton et Euclide Daigle, vice-président de l'Association acadienne d'éducation du Nouveau-Brunswick sont accueillis à

Paris par Charles de Gaulle avec toute la pompe normalement réservée aux chefs d'État. Pour citer l'historien acadien Maurice Basque, cette reconnaissance « était importante, car l'Acadie est un peuple sans État et la délégation a été reçue à Paris comme des chefs d'État. Ce qui a été une très belle fleur faite par le général de Gaulle. Ils ont été invités à aller se recueillir sur la tombe du Soldat inconnu, sous l'Arc de Triomphe, un honneur réservé aux chefs d'État », précise l'historien et conseiller à l'Institut d'études acadiennes de l'Université de Moncton. « Cela a envoyé le message à la communauté acadienne qu'elle avait une légitimité, non seulement dans sa région, mais aussi sur la scène internationale »². Nous pouvons également citer en exemple la tenue du Sommet de la Francophonie à Moncton en 1999, où les Acadiens ont accueilli le président Jacques Chirac, ainsi que nombreuses délégations des pays membres de l'OIF. Enfin, même le Pape Jean-Paul II, [lors de sa tournée canadienne en 1984](#), a conféré une certaine reconnaissance internationale à l'Acadie en entamant l'Ave Maris Stella, l'hymne national acadien, lors d'un discours prononcé devant la Cathédrale Notre Dame de l'Assomption à Moncton...

Grâce à cette tradition diplomatique, l'Acadie institutionnelle, sous l'égide de la [Société nationale de l'Acadie](#), entretient actuellement des ententes bilatérales avec les Mi'kmaq, la France, le Québec, la communauté Wallonie-Bruxelles, la Louisiane, la Province de Hainaut, Saint-Pierre-et-Miquelon, et enfin l'Organisation internationale de la Francophonie. Ainsi pourrait-on dire qu'à bien des égards, l'Acadie jouit d'une plus grande reconnaissance tant à l'international et auprès d'autres nations minoritaires au Canada qu'auprès du gouvernement canadien lui-même. Bref, dans la nouvelle conception identitaire conservatrice, cette tradition nationaliste acadienne se verrait-elle diminuée ou augmentée par la recrudescence d'une identité nationale pancanadienne ?

Parler de langue en utilisant des concepts identitaires comme la nation peut susciter de vives réactions chez les « nations » minoritaires qui prédatent le Canada, historiquement les premières victimes du colonialisme. Assurons-nous que nos politiques identitaires et linguistiques visent des idéaux rassembleurs, tout en tenant compte de l'ampleur de l'histoire

²REVIL, Lisa (2018). *Il y a 50 ans... Quatre Acadiens rencontrent de Gaulle à Paris*. L'Étoile provincial. <https://www.umoncton.ca/nouvelles/journaux/7406.pdf>.

de ce continent. Pour citer la Dre Imelda Perley, aussi connue par le nom Opolahsomuwehs, Aînée de la nation wolastoqey (malécite), linguiste célébrée, leader spirituelle et porteuse des cérémonies de sa culture, en conversation récemment avec la SANB :

« Ma vision du Canada en est une fondée sur trois piliers : l'anglais, le français, et l'autochtone. Sur le plan linguistique, nous ignorons ce troisième pilier depuis trop longtemps ».

En 2020, il faut que cette vision soit reflétée dans nos politiques linguistiques. Les conservateurs (ou les libéraux) seront-ils prêts à souscrire à cette vision ?

Telle est la question...



Alexandre Cédric Doucet

Président

« Je suis Acadien. Je suis Canadien dans la mesure que le Canada m'aide à demeurer acadien. »

- Père Léger Comeau